



## REGLEMENT DES EPREUVES

**Art.1 :** Le club du Blanc Athlétisme organise le samedi 11 novembre 2023 la nouvelle édition du cross de Fontgombault

**Art.2 :** 6 courses seront proposées :

>Eveil F et M

>Poussins-poussines

>Benjamins-benjamines et minimes filles

>Minimes garçons et cadettes filles

>Cadets, juniors filles

>Juniors garçons + cross court H+F

Les 2 dernières courses peuvent être regroupées si les effectifs sont faibles

**Art.3 :** plusieurs circuits proposés suivant les catégories

**Art.4 :** les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

>pour les licenciés photocopie d'une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve.

>pour les non licenciés un certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". Pour les coureurs mineurs une autorisation parentale sera demandée.

**Art.5 :** Inscription gratuite via le site du blanc athlétisme ou par mél [renaux.bernard@orange.fr](mailto:renaux.bernard@orange.fr). Pas d'inscription sur place.

**Art.6 :** Les départ et arrivées pour les courses sont fixés de la manière suivante :

13h45 Eveil Athlétiques M et F : environ 800m.

14h15 Poussin M et F 1 moyenne boucle (MB) 1400 m

14h35: Benj ( M et F) et MIF 1PB +1 MB 2200 m

15h00 MIM + CAF 2 PB +1 MB 2800 m

15h30 CAM + JUF + JUM + CROSS COURT(M et F) 2 PB+ 2 MB 4000m

Départ et arrivée au swing golf de Fontgombault.

Suivant le nombre d'inscrit les 2 dernière épreuves pourront être regroupées.

**Art.7 :** Chaque concurrent portera un dossard sans pliure ni découpe, les dossards sont à retirer sur place.

**Art. 8 :** La sécurité sera assurée par les organisateurs conformément aux règles en vigueur. Le pass sanitaire nécessaire suivant la réglementation en vigueur le jour du cross.

**Art. 9 :** Droit d'image, j'autorise expressément les organisateurs du cross à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au cross sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art.10 :** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepté les clauses sous peine de disqualification.

